

Bruxelles, le 23 décembre 2016

Asbl Mondial Sport et Culture

Chaussée de Helmet, 71-75  
1030 Schaerbeek

Service Ecoles de Devoirs  
Tél : + 32(0) 2 542 14 65  
Courriel : [accueil-edd@one.be](mailto:accueil-edd@one.be)

**OBJET:**

- Subvention aux écoles de devoirs 2015/2016 - Liquidation
- N/Réf. : 21015/16

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer le solde ajusté de votre subvention Ecole de Devoirs pour l'année 2015/2016.

Nous vous transmettons ci-dessous le détail du calcul effectué :

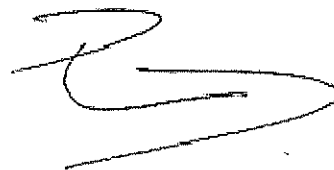
Subvention totale recalculée :	5.146,76 €
Avance déjà versée :	2.492,50 €
<b>Solde à liquider :</b>	<b>2.654,26 €</b>

Ce montant vous sera versé sous la référence : **MED2101516/SOLDE/2016**

Nous vous informons que le présent solde ne comporte pas l'augmentation de budget annoncée et prévue dans l'arrêté réglementaire en cours de finalisation. Dès que les dispositions nous permettront de verser ce supplément budgétaire, nous vous en informerons.

Le paiement du solde de la subvention sera versé sur le compte : XXXXXXXXXX  
Si ce numéro de compte n'est plus valable, merci de contacter au plus vite le service EDD.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoît PARMENTIER  
Administrateur général

21015/16

## Formulaire de demande de liquidation et de subvention aux écoles de devoirs

La subvention est octroyée à une EDD pour l'année scolaire en cours, sur base du fonctionnement de l'année précédente.

Le dossier est à envoyer,  
pour le **30 septembre**, à l'adresse suivante :

ONE - Service EDD  
Chaussée de Charleroi, 95  
1060 Bruxelles

Le respect des délais fixés dans le Décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs est une condition indispensable pour prétendre aux subventions.

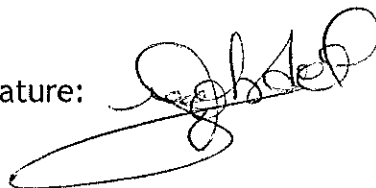
### Ce formulaire comprend :

- Pour le Pouvoir Organisateur (PO), une page reprenant les informations générales relatives au PO
- Pour chaque Ecole de Devoirs :
- un VOLET 1 de Demande de liquidation du solde (de l'année écoulée) auquel je joins :
  - ⊙  l'accusé de réception de l'envoi du rapport d'activités complété en ligne ;
  - ⊙  les preuves de qualification (copies des diplômes, brevets, certificats, attestation d'équivalence, autres titres) des membres de l'équipe d'animation repris pour la première fois dans la liste de composition de l'équipe d'animation par rapport aux listes fournies antérieurement.
- un VOLET 2 de Demande de subvention (pour l'année en cours) auquel je joins :
  - le plan d'action annuel pour chaque école de devoirs, pour l'année en cours ;
  - la preuve de paiement de l'assurance ainsi que la facture ou une attestation de l'assureur confirmant la couverture en responsabilité civile au moment de l'introduction de la présente demande ;

Je soussigné, .....EL AKEL Abdel-ilah, mandaté par le PO, certifie, sincères et véritables, les informations générales relatives au PO ainsi que les renseignements repris dans le « volet 1 » et/ou dans le « volet 2 » du présent document.

Date: .....30/09/2016..

Signature:



## Informations générales relatives au Pouvoir Organisateur

### COORDONNEES DU POUVOIR ORGANISATEUR

Dénomination:.....Mondial Sport & Culture asbl.

Adresse du siège social :...Chaussée de Helmet, 71-75.

Code Postal: ..1030. Commune/Ville: .Schaerbeek.

Tel :.02/216.07.97...

Courriel : abdel\_elakel@msn.com.

O Pouvoir Public  A.S.B.L. (les établissements scolaires sont exclus)

### Représentant(e) du PO secteur d'activité EDD:

Nom : EL AKEL.

Prénom : Abdel-ilah

Fonction : Directeur.

03.10.16 69417

ADMINISTRATION COMMUNALE

### ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de l'adresse PO)<sup>1</sup>

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune/Ville : .....

### PERSONNE DE CONTACT<sup>2</sup>

Nom : ..... EL AKEL

Prénom : Abdel-ilah

Fonction : Directeur.

Tel : 02/216.07.97

Courriel : abdel\_elakel@msn.com.

<sup>1</sup> Adresse postale où le courrier doit être adressé

<sup>2</sup> Il s'agit de la personne qui pourra nous donner les informations pratiques et concrètes concernant la demande de subvention et le fonctionnement de l'EDD. Elle ne doit pas nécessairement avoir un rang hiérarchique particulier

**COMPTE FINANCIER**

N° de compte : ████████████████████

Titulaire : ...Mondial Sport & Culture asbl.

Adresse : 71-75 chaussée de Helmet

Code Postal : 1030                      Commune/Ville : Schaerbeek.

En cas de changement de compte, joindre un document qui mentionne les références du compte financier du PO ou de l'EDD (un virement barré ou une copie d'extrait de compte ou une attestation bancaire).

**LE POUVOIR ORGANISATEUR BENEFICIE :**

D'un agrément centres de vacances :                       oui                       non

D'un agrément accueil extrascolaire:                       oui                       non

**Uniquement** les PO concernés par la subvention AES de type 2<sup>3</sup>, bénéficiez-vous :

D'un double agrément EDD-AES :                       oui                       non

<sup>3</sup> La subvention AES de type 2 correspond à la subvention ex-FESC



Bruxelles, le 04 février 2016

Sous le Haut Patronage de LL. MM. le Roi et la Reine

DIRECTION ATL

Service E.D.D.

Secrétariat

Tél : +32(0) 2 542 14 65

Courriel : [accueil-edd@one.be](mailto:accueil-edd@one.be)

Asbl Mondial Sport et Culture  
Chaussée de Helmet, 71-75  
1030 Schaerbeek

**OBJET:**

- Soutien financier aux Ecoles de Devoirs pour l'année 2015-2016
- N/réf. : 21015/16

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Conseil d'administration de l'ONE, lors de sa séance du 27 janvier 2016, a décidé de vous attribuer une subvention de **3.560,71 €** pour l'année 2015/2016.

Un montant de **2.492,50 €**, soit 70% de celle-ci, vous sera incessamment versé à titre d'avance sur le numéro de compte suivant : [REDACTED] sous la référence **MED2101516/AVANCE/2016**. Si ce numéro de compte n'est plus valable, merci de nous contacter avant le **15 février 2016**.

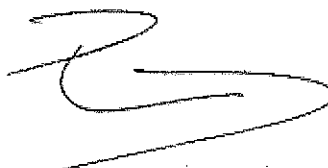
Le solde sera liquidé suite à l'analyse du Formulaire S qui doit nous être envoyé pour le 30 septembre 2016 au plus tard (aucun délai supplémentaire ne sera accordé). Pour rappel, vous trouverez celui-ci sur le site de l'ONE ([www.one.be/menu](http://www.one.be/menu) « Professionnels »/accueil temps libre 3-12 ans et +/-écoles de devoirs/documents à télécharger).

En cas de contestation du montant de la subvention, un recours peut être introduit auprès de l'ONE par courrier recommandé énonçant les raisons de ce recours dans un délai de 30 jours suivant la réception de la décision.

Tout renseignement complémentaire par rapport à la présente peut être obtenu auprès de notre Service EDD :

- par téléphone: 02/542.14.65
- par courriel: [accueil-edd@one.be](mailto:accueil-edd@one.be)
- par fax: 02/542.12.01

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoît Parmentier  
Administrateur général

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

Asbl Mondial Sport et Culture

Chaussée de Helmet, 71-75  
1030 Schaerbeek

Service Ecoles de Devoirs  
Tél : + 32(0) 2 542 14 65  
Courriel : [accueil-edd@one.be](mailto:accueil-edd@one.be)

**OBJET:**

- Prime exceptionnelle
- N/Réf. : 21015/16

---

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que, cette année, le Conseil d'administration de l'Office, en accord avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a décidé d'accorder une prime exceptionnelle à toutes les écoles de devoirs reconnues.

Un montant de 450.000 euros a été ajouté au budget 2015 des écoles de devoirs afin de répondre aux objectifs de la Ministre de l'Enfance et de renforcer les dispositifs de soutien à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue française. Cette prime exceptionnelle est calculée selon le même dispositif que celui qui permet d'établir la partie forfaitaire de la subvention ordinaire des écoles de devoirs avec une base de 1.620 euros.

Ainsi, le pouvoir organisateur qui organise plusieurs écoles de devoirs bénéficiera d'une prime pour chacune de ses structures mais celle-ci sera dégressive : pour la deuxième école de devoirs, la prime est divisée par deux ; pour la troisième école de devoirs, cette prime est divisée par trois et ainsi de suite.

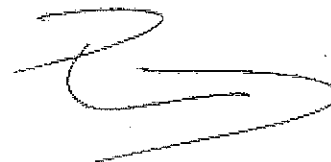
Nous avons le plaisir de vous informer que le montant de la prime exceptionnelle qui vous est attribuée s'élève à : **1620 €**

Le versement de cette prime sera effectué sur le compte [REDACTED] sous la référence : **MED2101516/EQUIPE/PRIME2015**

Si le numéro de compte repris ci-dessus n'est plus valable, nous vous demandons de nous communiquer les nouvelles références bancaires (attestation bancaire ou virement barré) pour le 7 décembre 2015 au plus tard.

Sans réaction de votre part, vos coordonnées bancaires seront considérées comme exactes.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoît PARMENTIER  
Administrateur général